

**CONSEIL REGIONAL DES 21 ET 22 NOVEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-057 : plan méthanisation pour relever le défi du biogaz en Île-de-France**

**Texte de la motion de renvoi en commission :**

Le rapport est renvoyé en commission.

**Exposé des motifs de la motion de renvoi en commission :**

Le présent rapport propose de réévaluer les objectifs de la politique régionale en matière de méthanisation et affiche l'ambition de multiplier par sept la production d'énergie issue des méthaniseurs dans la Région d'ici 2030. Néanmoins, cette stratégie renvoie aux différents appels à projet ultérieurs, un certain nombre de points présents dans la stratégie de 2014. Ils étaient autant de garde-fou pour s'assurer du financement de dispositifs réellement vertueux en matière environnementale, en analysant toute la chaîne de production. Cet amendement propose donc que le rapport soit renvoyé en commission afin de modifier le règlement d'intervention pour qu'il reprecise des critères forts d'éligibilité nécessaires dont, notamment :

- Que les cultures énergétiques ne forment qu'une petite partie en poids brut du plan d'approvisionnement des méthaniseurs et que leur usage soit justifié techniquement et économiquement.
- Que la conduite des CIVE soit réalisée sans apport d'engrais minéral ni traitement phytosanitaire.
- Que la part des résidus de culture prélevée soit limitée pour ne pas appauvrir les sols.
- Que la taille des exploitations soit encadrée.



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*